

**méditerranée****Pêche de loisir : enfin un guide des bonnes pratiques**

Et si, à l'instar de la pêche en eau douce, la pêche en mer dite de «loisir» se moralisait enfin ? On y est presque car le décret de mai 2011, révisé en début d'année, va être enfin mis en application et ce, de manière concrète avec les contrôles de police qui vont de pair. L'idée ? Faire respecter les tailles réglementaires et empêcher la «contrebande» de poissons revendus à vil prix à des restaurateurs.

Longtemps, on a pêché sans règle depuis le bord, mais désormais, il faudra mesurer les poissons (23 cm les dorades, 30 cm les loupes, 20 cm les mulets-muges) mais aussi leur couper la nageoire caudale inférieure, afin d'une part de permettre le contrôle de

taille par les autorités et, d'autre part, d'éviter qu'ils ne se retrouvent dans les frigos des restaurants aux dépens de pêcheurs traditionnels.

Parce que la réglementation est méconnue, la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs vient d'éditer un «guide des bonnes pratiques» qui concerne toutes les pêches, du bord, à pied et en bateau.

Attention, les amendes sont salées en cas de non respect de ces pratiques désormais officielles.

63134471.jpg